

CA14 08 0642

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à 4 novembre 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA14 08 0643

Soumis procès-verbaux des séances générale et spéciale du 7 octobre 2014.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux des séances générale et spéciale du 7 octobre 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0644

Soumis procès-verbaux des séances générale et spéciale du 7 octobre 2014.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux des séances générale et spéciale du 7 octobre 2014 Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0645

Première période de questions du public, de 19 h 32 à 20 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Marc Badey, du 815, rue Muir, appartement 1204 :

- La STM cause des nuisances depuis la mise en service du garage.
- Le comité de citoyens aimerait avoir un bilan environnemental.
- Le mur végétal du côté nord du garage n'est toujours pas aménagé.

Réponse (Francesco Miele) : il invite les représentants à la séance mensuelle du conseil d'administration de la STM.

Monsieur Michael Sampara, du 795, rue Muir, appartement 604 :

- AMT est au courant des revendications depuis mars 2014.
- Aucune réponse de l'AMT, pourquoi?
- Étude de bruit en cours. Il a contacté la firme qui fait les études de bruit. Il remet en question la validité de l'analyse en cours. Il demande à Aref Salem et Michèle D. Biron de faire quelque chose.

Le 4 novembre 2014

Monsieur Benoit Goulet, du 1790, rue Couvrette :

- Stationnement du parc Saint-Laurent : les patrouilleurs de la sécurité publique disent qu'ils ne peuvent intervenir. On leur demande d'être témoins mais ils ne font rien.
- Dépôt de feuilles : il suggère que ça se fasse à une heure raisonnable.
- Dépôt de vidange depuis un an sur Poirier.

Réponse (Alan DeSousa) : ils n'ont pas le pouvoir d'intervenir.

Monsieur Johal Iqbal, du 1802, rue Couvrette :

- Dépôt sauvage dans son secteur.

Réponse (Alan DeSousa) : il lui demande de déposer les numéros de plaques d'immatriculation auprès de la police.

- La sécurité publique devrait faire davantage.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons surveiller le secteur.

Monsieur Jacques Ruest, du 950, rue Parent :

- Début des travaux dans l'Éco-Campus Hubert-Reeves.

Réponse (Véronique Doucet) : les travaux pour la rue vont débiter au printemps et nous sommes en lien constant avec le ministère de l'Environnement.

- La Ville laisse la porte ouverte à la collusion. Les bureaux de la Ville sont occupés par des ingénieurs privés. Il demande qu'on garde l'expertise à l'interne.

Monsieur Mario Bonenfant, du 1477, rue MacDonald :

- Les érables du parc Beudet ont des points gris sur les troncs. Est-ce qu'on va les couper?

CA14 08 0646

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500024) :

CONSIDÉRANT	qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;
CONSIDÉRANT	que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voix à une ère de paix ;
CONSIDÉRANT	que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beudet ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2014 Semaine des anciens combattants dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé, ce quatrième jour de novembre deux mille quatorze.

CA14 08 0647

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500026) :

CONSIDÉRANT	que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ;
CONSIDÉRANT	que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 ;

Le 4 novembre 2014

CONSIDÉRANT	qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en premier lieu les enfants ;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent est accrédité Municipalité amie des enfants depuis 2011 ;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent a mis en oeuvre un plan d'action Municipalité amie des enfants pour la période 2014-2016, et que le bien-être des enfants et des familles est au coeur des préoccupations de l'administration laurentienne.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 20 novembre 2014 Journée mondiale de l'enfance dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé, ce quatrième jour de novembre deux mille quatorze.

CA14 08 0648

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500025) :

CONSIDÉRANT	que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;
CONSIDÉRANT	que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;
CONSIDÉRANT	qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;
CONSIDÉRANT	que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;
CONSIDÉRANT	que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 24 novembre au 1er décembre 2014 Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida et le 1 ^{er} décembre 2014 Journée mondiale du sida dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé, ce quatrième jour de novembre deux mille quatorze.

CA14 08 0649

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145366002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machineries, d'outillage et d'équipement, tel que prévu au programme d'immobilisations de l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 novembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machineries, d'outillage et d'équipement, tel que prévu au programme d'immobilisations de l'année 2015.
- 2.- D'autoriser une dépense à même les ententes-cadres, pour un montant maximum de 982 000 \$.

ADOPTÉ.

CA14 08 0650

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145369004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement complet du système de production de froid au Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement complet du système de production de froid au Centre des loisirs.

CA14 08 0651

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378025 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace vert à l'ouest du lac D, de recirculation des eaux des lacs D et A ainsi que pour des travaux d'aménagement de la rue de l'Équateur.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace vert à l'ouest du lac D, de recirculation des eaux des lacs D et A ainsi que pour des travaux d'aménagement de la rue de l'Équateur.

ADOPTÉ.

CA14 08 0652

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour les années 2015 à 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 novembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie de Saint-Laurent, pour les années 2015 à 2018.

ADOPTÉ.

CA14 08 0653

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144103004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires pour la réalisation de programmes de loisirs pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires pour la réalisation de programmes de loisirs pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

CA14 08 0654

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547129 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

CA14 08 0655

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344010 relatif à l'octroi d'un contrat pour la visite et l'inspection périodique des équipements de réfrigération de la salle mécanique de l'aréna Raymond-Bourque pour trois ans - Demande de soumissions 14-514.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises de Réfrigération LS inc.	52 295,23 \$
Fixair inc.	88 208,82 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 novembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises de Réfrigération LS inc.** le contrat pour la visite et l'inspection périodique des équipements de réfrigération de la salle mécanique de l'aréna Raymond-Bourque pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 octobre 2014, totalisant la somme de 62 295,23 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140344010) :
 - 2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000
 - 47 171,77 \$
 - 2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000
 - 15 723,92 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0656

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673029 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'identification de noms de rues - Demande de soumissions numéro 14-512.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Traffic Innovation inc.	25 035,23 \$
Signalisation Kalitec inc.	53 115,29 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Traffic Innovation inc.** le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'identification de noms de rue, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 2 octobre 2014, totalisant la somme de 25 035,23 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC46673029 : 22 582,49 \$) :
 - 6101.7713047.802712.03103.57401.000000.0000.155545.000000.17025.00000
 - 18 065,99 \$
 - 6101.7708049.802701.03103.57401.000000.0000.155546.000000.17025.00000
 - 4 516,50 \$

CA14 08 0657

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378022 relatif à l'octroi d'un contrat pour compléter la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal – Demande de soumissions numéro 14-034.

Le 4 novembre 2014

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	474 869,75 \$ (corrigé)	2,67
Les Services exp inc.	693 851,13 \$	1,97

ATTENDU que la soumission d'Environnement XM Coop n'a pas été considérée, le soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.** le contrat pour compléter la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 13 août 2014, totalisant la somme de 474 869,75 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC44378022 : 428 345,93 \$) :

5001.5008020.801150.04161.54301.000000.0000.145827.000000.12010.00000
428 345,93 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0658

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344009 relatif à l'octroi d'un contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts pour trois ans - Demande de soumissions 14-13986.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Extermination Trans Métropole Itée	74 885,52 \$ (corrigé)
Extermination Inspex inc.	84 230,69 \$ (corrigé)
Extermination West-Island inc.	155 011,74 \$ (non conforme)

ATTENDU que la soumission d'Extermination West Island a été rejetée pour non conformité;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Extermination Trans Métropole Itée** le contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 octobre 2014, totalisant la somme de 74 885,52 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140344009) :

2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000
27 019,54 \$

2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000
9 006,52 \$

Le 4 novembre 2014

430.0010000.304740.03101.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000
40 529,31 \$

2430.0010000.304741.03101.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000
13 509,77 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0659

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378023 relatif à la ratification d'une dépense additionnelle au contrat octroyé à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour les travaux de réaménagement du stationnement Ouimet Sud.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080215 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er avril 2014 et octroyant à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) un contrat de 321 167,73 \$ pour les travaux de réaménagement du stationnement Ouimet Sud (soumission 13-007);

ATTENDU les travaux imprévus de déplacement et d'élimination de matériaux, de couche de pavage, de remplacement d'une conduite de drainage, de déplacement d'un puisard, d'ajout d'une haie de cèdre, de correction de pavages et de changement de câbles électriques;

ATTENDU que le montant total des travaux imprévus est de 37 688,46 \$ plus taxes;

ATTENDU qu'une partie dudit montant est absorbée par la provision pour imprévus de 18 274,38 \$;

ATTENDU qu'il est recommandé de prévoir un montant additionnel de l'ordre de 2 585,92 \$ plus taxes;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense additionnelle de 25 294,50 \$ au contrat octroyé à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour les travaux de réaménagement du stationnement Ouimet Sud, portant ainsi le contrat à 346 462,23 \$.
- 2.- D'autoriser un virement budgétaire de 23 000 \$ (net).
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA 1144378023 : 22 816,35 \$) :

6430.3006008.801150.03103.57201.000000.0000.142081.000000.18515

ADOPTÉ.

CA14 08 0660

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275010 relatif à une dépense de 257 845 \$ pour la location des installations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la programmation 2014 en vertu de la nouvelle tarification

ATTENDU les tarifs de location d'installations, de surveillance et d'entretien de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys effectifs au 1er octobre 2012;

ATTENDU que l'utilisation des installations de la CSMB par l'arrondissement est de 2 800 heures réparties entre le gymnase triple, la palestine et la piscine de l'École secondaire Saint-Laurent, édifice Émile-Legault;

ATTENDU la nouvelle grille des tarifs de location d'installations, de surveillance et d'entretien de la CSMB en vigueur depuis le 1er octobre 2012, jointe au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 novembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense 257 845 \$ pour la location des installations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'École secondaire Saint-Laurent, édifice Émile-Legault, pour la programmation 2014.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1146275010) :
 - 2430.0010000.304732.07121.55203.000000.0000.000000.000000.000000.00000
 - 172 147,59 \$
 - 2430.0010000.304732.07151.55203.000000.0000.000000.000000.000000.00000
 - 60 435,90 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0661

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679019 relatif à une dépense additionnelle de 29 000 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux.

ATTENDU la résolution numéro CA14 08 0288 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mai 2014 et autorisant une dépense maximale de 172 462,50 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux (entente contractuelle 946979);

ATTENDU les interventions effectuées depuis le début de la saison, lesquelles ont nécessité plusieurs tonnes d'asphalte;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 29 000 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1146379019 : 26 158,81 \$) :
 - 2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0662

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143650002 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique avec ESRI Canada Ltée pour l'année 2015.

ATTENDU qu'Esri Canada Ltée est l'unique fournisseur habilité à offrir ce service pour les logiciels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique à ESRI Canada Ltée, pour un montant de 43 144,38 \$, pour l'année 2015, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143650002 : 38 917,45 \$) :
 - 2430.0010000.304753.01303.55404.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

Le 4 novembre 2014

CA14 08 0663

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1146673012 relatif à une modification à apporter à la résolution numéro CA14 080364 relative à une dépense de 34 067,60 \$ pour la fourniture du système de contrôle d'accès par cartes magnétiques des ateliers municipaux.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080364 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 juin 2014 et autorisant une dépense de 34 067,60 \$ pour la fourniture du système de contrôle d'accès par cartes magnétique;

ATTENDU la demande du Service des finances pour corriger la source de financement de la dépense;

ATTENDU le certificat du trésorier addenda numéro CTA1146673012;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier le numéro du poste d'affectation au deuxième alinéa du paragraphe numéro deux de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA14 080364 du 3 juin 2014, afin qu'il se lise comme suit:

« 6430.3005745.801150.03103.57401.000000.0000.153190.000000.21025 ».

ADOPTÉ.

CA14 08 0664

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231011 recommandant au Conseil municipal d'approuver la cession en faveur de la Ville du lot 2 338 060, propriété de Rodimax inc.

ATTENDU le projet d'opération cadastrale créant les lots 105-157 à 105-174 préparé par M. John Rohar a.g., le 23 novembre 2000 et portant sa minute 33359 ayant été approuvé par un permis de lotissement émis le 1er mars 2001;

ATTENDU que la dimension des lots actuels correspondant à la demande d'opération cadastrale annexée en pièce jointe au sommaire décisionnel;

Le lot 105-157, aujourd'hui portant le numéro 2 338 060 et étant une partie de la rue Claude-Henri-Grignon, n'a pas fait l'objet d'une cession pour fin de voie publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de clarifier les titres en cause de façon à ce qu'ils reflètent la réalité;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil municipal d'approuver la cession en faveur de la Ville du lot 2 338 060, propriété de Rodimax inc.

ADOPTÉ.

CA14 08 0665

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144103003 relatif au dépôt d'une demande de renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* au Carrefour action municipale et famille.

ATTENDU que pour concrétiser son engagement envers les enfants et leurs familles, l'arrondissement déposait en 2011 une première demande d'accréditation *Municipalité amie des enfants* au Carrefour action municipale et famille (CAMF);

ATTENDU qu'au cours des trois dernières années, l'arrondissement et ses partenaires ont réalisé plusieurs intentions proposées dans notre demande d'accréditation *Municipalité amie des enfants*;

ATTENDU que le renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* est un exemple supplémentaire du désir de l'arrondissement d'améliorer la qualité de vie de tous ses citoyens et citoyennes et plus spécifiquement, des jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles;

Le 4 novembre 2014

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, au nom de l'arrondissement, une demande de renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* au Carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉ.

CA14 08 0666

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299034 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'opération *Épicerie de Noël* de Saint-Laurent 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'opération *Épicerie de Noël* de Saint-Laurent 2014.
- 2.- D'autoriser un soutien matériel et en ressources humaines nécessaire à la réalisation de cette opération.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299034 : 8 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0667

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144103002 relatif à l'octroi de subventions à différents organismes dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 13 ans - édition 2014-2015.

ATTENDU la résolution numéro CM14 0818 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 19 août 2014 et approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014-2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 13 ans - édition 2014-2015 :

- 1.- D'octroyer une subvention de 6 050 \$ à Les YMCA du Québec, Centre Y Saint-Laurent pour la reconduction du projet *Coopérative Jeunesse de service*.
- 2.- D'octroyer une subvention de 9 330 \$ au Centre Communautaire Bon Courage pour la reconduction du projet *Éveil à la citoyenneté par les arts et la culture*.
- 3.- D'octroyer une subvention de 9 837 \$ à la Maison des Jeunes de Saint-Laurent pour la reconduction du projet *Culture et art urbain*;
- 4.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.

Le 4 novembre 2014

5.- D'imputer les dépenses aux postes d'affectation suivants (demandes d'achat 346829, 346810 et 346822) :

2101.0010000.101272.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000
6 253 \$

2101.0014000.111203.07289.61900.016491.0000.000743.000000.000000.00000
18 964 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0668

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145005004 relatif à une subvention au Club de l'âge d'or St-Laurent en soutien à la programmation de ses activités pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ au Club de l'âge d'or St-Laurent en soutien à la programmation de ses activités pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1145005004 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0669

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146747005 relatif à l'octroi d'une subvention à Ringuette Saint-Laurent inc. en ajout à l'octroi annuel.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080087 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 février 2014 et octroyant une subvention de 3000 \$ au Comité de Ringuette de Saint-Laurent pour l'année 2014;

ATTENDU les frais associés aux honoraires d'arbitres, aux affiliations, aux cours de perfectionnement et à l'achat des chandails et équipements.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 800 \$ à l'organisme Ringuette Saint-Laurent inc. en ajout à l'octroi annuel.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146747005 : 800 \$):

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0670

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146747006 relatif à l'octroi d'une subvention au Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc. en ajout à l'octroi annuel.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080087 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 février 2014 et octroyant une subvention de 45 600 \$ au Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc. pour l'année 2014;

Le 4 novembre 2014

ATTENDU que le Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc. désire obtenir davantage d'autonomie en achetant lui-même les équipements de gardien de but;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 2 000 \$ au Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent inc. en ajout à l'octroi annuel.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1146747006 : 2 000 \$):

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0671

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299035 relatif à une aide financière à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2015 et pour la Fête de Noël 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une aide financière de 1 500 \$ en soutien aux activités régulières de l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. et de 500 \$ en soutien à l'organisation de la fête de Noël du 6 décembre 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299034 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0672

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146747007 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à douze résidents pour leur participation au Championnat canadien de soccer qui a eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard, du 8 au 12 octobre 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière aux douze résidents dont les noms suivent, représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au Championnat canadien de soccer qui a eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard, du 8 au 12 octobre 2014, et ce en échange des pièces justificatives :

- David Tshiakondo :	512,94 \$
- Mohamed Nassim Fadi :	547,14 \$
- Samuel Vinesar :	512,94 \$
- Moise Bombito Lumpungu :	547,14 \$
- Nabil Nathoo :	547,14 \$
- Daniel Semke :	547,14 \$

Le 4 novembre 2014

- Charles Raymond : 547,14 \$
- Antoine Girouard : 547,14 \$
- Yves Arnold Primaël Kacou : 547,14 \$
- Moonsamy Govinden Veerasami : 779,62 \$
- Anthony Lalla : 674,30 \$
- Mario Motillo : 779,62 \$

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146747007: 3 544,70 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0673

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299036 relatif à un don à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299036: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0674

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299037 relatif à un don au Club Lions de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Club Lions de Saint-Laurent pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299037 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0675

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299038 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 4 novembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299038 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0676

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1142314005).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 28 octobre 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 28 octobre 2014 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA14 08 0677

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140664007 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

25e anniversaire du Club Lions Saint-Laurent

Le 14 novembre 2014

3 billets à 75\$

225,00 \$

Soirée bénéfique de Noël organisée par
le Centre des Femmes de Saint-Laurent

Le 20 novembre 2014

3 billets à 30 \$

90,00 \$

Conférence sur les collectivités durables organisée
par la Fédération canadienne des municipalités

Du 10 au 12 février 2015 à London, Ontario

2 282,45 \$

2 282,45 \$

Congrès annuel de la Fédération canadienne
des municipalités

Du 5 au 8 juin 2015, Edmonton, Alberta

2 884,80 \$

2 884,80 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

Le 4 novembre 2014

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276009 : 5 482,25 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0678

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231016 relatif à la délégation des services centraux pour la gestion de la réalisation des travaux de réfection du pont ferroviaire de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) au-dessus du boulevard Lebeau.

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection des colonnes du pont ferroviaire Lebeau/CN permettant le passage du boulevard Lebeau sous les voies ferrées de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), entre le boulevard Côte-Vertu et la rue Deslauriers;

ATTENDU l'ordonnance numéro R-9679 émise par la Commission Canadienne des Transports le 4 septembre 1970, autorisant la Ville de Saint-Laurent, actuellement un arrondissement de la Ville, à construire et à entretenir à ses frais le pont Lebeau;

ATTENDU que le sommaire décisionnel numéro 1130541006 sera présenté à un prochain Comité exécutif pour autoriser la réalisation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), du projet de réfection (projet 13-07) du pont ferroviaire du CN situé au-dessus du boulevard Lebeau (structure 81-3124);

ATTENDU que ledit sommaire inclut les interventions du Service des affaires juridiques sur la compétence de l'arrondissement et du Service des finances sur l'imputation de la dépense au Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 du Service des infrastructures de la voirie et des transports, Division ponts et tunnels;

ATTENDU que la réalisation du projet de réfection par le CN s'élève à un montant de 1 006 031,25 \$ taxes incluses et comprend la conception, le prix de base des travaux, les contingences, la surveillance, les incidences et les frais de gestion du CN;

ATTENDU des frais d'incidences techniques estimés à 22 995 \$ taxes incluses;

ATTENDU que cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déléguer les services centraux, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion de la réalisation des travaux de réfection du pont ferroviaire du CN au-dessus du boulevard Lebeau.

ADOPTÉ.

CA14 08 0679

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547130 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4405, rue Garand dans la zone I11-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de trois réservoirs extérieurs en cour arrière dont la hauteur est supérieure au maximum permis et la construction d'un deuxième corridor reliant ce dernier au bâtiment industriel adjacent donnant sur la rue Pomba.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20141001);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Le 4 novembre 2014

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4405, rue Garand dans la zone I11-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation de trois réservoirs extérieurs en cour arrière dont la hauteur est supérieure au maximum permis et la construction d'un deuxième corridor reliant ce dernier au bâtiment industriel adjacent donnant sur la rue Pomba, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de verdir l'espace entre les 2 bâtiments qui ne sera plus utilisé comme allée véhiculaire.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0680

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547131 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'installer une nouvelle enseigne sur socle dont la hauteur et la superficie ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20141002);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen -;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'installer une nouvelle enseigne sur socle dont la hauteur et la superficie ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition qu'il n'y ait pas d'enseigne directionnelle sur le boulevard Alfred-Nobel.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0681

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547132 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment accessoire en empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140902);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Le 4 novembre 2014

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment accessoire en empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition qu'il y ait la plantation d'arbres ou d'une haie dans la portion avant donnant sur le boulevard Pitfield.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0682

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547133 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 3150 et 3160, rue Sartelon dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges arrière et latérale ainsi que le coefficient d'occupation au sol et le quai de chargement qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : 20140501 DM);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 3150 et 3160, rue Sartelon dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges arrière et latérale ainsi que le coefficient d'occupation au sol et le quai de chargement qui ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de remplacer le revêtement extérieur de l'agrandissement visible de la cour avant par de la maçonnerie.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0683

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547139 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés du 2375, rue des Équinoxes et du 2300, rue Wilfrid-Reid dans la zone H13-032 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations multifamiliales en empiétant dans la marge latérale et ayant un coefficient d'occupation au sol supérieur au maximum autorisé.

ATTENDU qu'à l'item 7. c) du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140901) ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent ;

Le 4 novembre 2014

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure ;

ATTENDU l'intervention de madame Josée Duchesne ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés du 2375, rue des Équinoxes et du 2300, rue Wilfrid-Reid dans la zone H13-032 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'habitations multifamiliales en empiétant dans la marge latérale et ayant un coefficient d'occupation au sol supérieur au maximum autorisé, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition que la plantation soit de qualité et qu'un écran végétal le long de la limite de la propriété soit aménagé.

ADOPTÉ.

CA14 08 0684

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547138 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 3555, rue Sartelon dans la zone I02-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de statuer sur la construction d'un bâtiment industriel dont le niveau du rez-de-chaussée, l'accès véhiculaire et l'ouverture véhiculaire en façade ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20141004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'abroger la résolution CA13 080028 adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 janvier 2013 ;

2.- D'accorder une dérogation mineure pour la propriété du 3555, rue Sartelon dans la zone I02-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de statuer sur la construction d'un bâtiment industriel dont le niveau du rez-de-chaussée, l'accès véhiculaire et l'ouverture véhiculaire en façade ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de prévoir des panneaux directionnels sur le terrain industriel qui indiquent clairement la sortie interdite des camions dans le chemin d'accès de l'écocentre.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0685

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2440, rue Gold dans la zone H15-099 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge arrière, ainsi que l'escalier extérieur et les cases de stationnement qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. f) du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2013, le Comité consultatif d'urbanisme discute d'un accord de principe pour cette dérogation mineure (dossier : PIIA - 20130303);

Le 4 novembre 2014

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 octobre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2440, rue Gold dans la zone H15-099 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge arrière et dont les cases de stationnement pour visiteurs sont localisées à l'intérieur, tel que représenté sur les plans présentés le 8 mai 2013 au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0686

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547134 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de deux habitations multifamiliales aux 2375, rue des Équinoxes et 2300, rue Wilfrid-Reid dans la zone B10-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 8 octobre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140901) ;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de deux habitations multifamiliales aux 2375, rue des Équinoxes et 2300, rue Wilfrid-Reid dans la zone B10-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, et sur le plan daté du 27 octobre 2014 montrant le détail architectural de la clôture entre les deux immeubles, à condition de fournir le détail relatif au traitement des constructions hors toit, un plan d'aménagement paysager montrant les précisions de plantation près de la clôture séparant les deux immeubles et une coupe des niveaux d'implantation par rapport aux terrains adjacents.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge « Flamenco II », de bloc architectural « Suède fini granitex » de Techo Bloc et d'aluminium de gris fusain, ou leurs équivalents, tandis que la toiture plate sera blanche.

ADOPTÉ.

CA14 08 0687

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547135 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification aux plans approuvés de l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 1425, rue Saint-Germain dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 8 octobre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130911) ;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Le 4 novembre 2014

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification aux plans approuvés de l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 1425, rue Saint-Germain dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 27 octobre 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0688

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547136 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2475, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. c) de la séance tenue le 8 octobre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2475, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de conserver les proportions des ouvertures et le même encadrement de celles-ci pour l'ensemble du bâtiment.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin tel que l'existant.

ADOPTÉ.

CA14 08 0689

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547137 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1975, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 8 octobre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141002);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1975, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition que la toiture du vestibule soit de 2 versants avec un déclin installé verticalement dans le pignon et que l'encadrement des fenêtres soit uniforme.

Les murs seront recouverts de déclin de bois de type Canoxel de couleur pâle.

ADOPTÉ.

Le 4 novembre 2014

CA14 08 0690

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation multifamiliale située au 2440, rue Gold dans la zone H15-099 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'aux items 4 d), 6 f) et 5 i) des séances respectivement tenues les 13 mars 2013, 6 mai 2013 et 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130303);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation multifamiliale située au 2440, rue Gold dans la zone H15-099 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans présentés le 8 mai 2013 à la séance du Comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- 1.- utiliser des matériaux similaires à ceux de la partie existante;
2. encastrer les balcons donnant en cour avant ou ayant une projection maximale de 0,75 m par rapport au corps principal du bâtiment;
3. prévoir un espace à l'intérieur pour accueillir les bacs à déchets, recyclage et compostage;
4. rendre conforme aux normes réglementaires l'escalier extérieur arrière;
5. s'assurer que la hauteur du plancher du rez-de-chaussée soit similaire à celle du niveau moyen du trottoir;
6. prévoir l'emplacement sur le toit pour une antenne satellite ainsi que, pour chaque unité, d'une gaine d'accès à la dite antenne ainsi qu'au câble;
7. prévoir un système de climatisation au toit, étant donné que les climatiseurs ne sont pas autorisés sur les balcons en cour avant.

ADOPTÉ.

CA14 08 0691

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une rampe d'accès pour la propriété institutionnelle située au 807, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. b) de la séance tenue le 8 octobre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141004) ;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une rampe d'accès pour la propriété institutionnelle située au 807, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 4 novembre 2014.

ADOPTÉ.

Le 4 novembre 2014

CA14 08 0692

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les tarifs.

CA14 08 0693

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

CA14 08 0694

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1145208002 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle municipale du lot projeté 5 074 219, regroupement des lots 1 163 739, 1 163 740 et 1 163 749, afin de créer un lot à construire.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080626, adoptée par le conseil d'arrondissement en date du 7 octobre 2014.

ATTENDU que les données foncières indiquées dans le sommaire décisionnel ne tenaient pas compte du bon compte de taxes ni du bon rôle foncier.

ATTENDU la valeur foncière au rôle de 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro CA14 080626 afin qu'on puisse y lire ce qui suit :

« RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter un paiement, pour lot projeté 5 074 219, représentant 10 % de la valeur foncière inscrite au rôle pour l'exercice financier 2014. »

ADOPTÉ.

CA14 08 0695

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950027 relatif à la nomination permanente d'un ingénieur - circulation à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de ingénieur - circulation à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente monsieur Pooya Rafiee au poste d'ingénieur - circulation à la Section du développement du territoire de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM).

ADOPTÉ.

CA14 08 0696

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950024 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Section de la mécanique de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

Le 4 novembre 2014

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la titularisation de monsieur Hugo Dumas au poste de préposé à la mécanique à la Section de la mécanique de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, en date du 13 septembre 2014, sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA14 08 0697

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950025 relatif à la prolongation de postes temporaires de fonctionnaires et à la création d'une banque d'heures pour l'année 2015.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080797 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 décembre 2013 et prolongeant, pour l'année 2014, un poste d'agent de liaison à la Division des loisirs du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU la résolution numéro CA14 080048 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 janvier 2014 et créant un poste temporaire de préposé administratifs à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics pour six mois en 2014;

ATTENDU que le poste temporaire de technicien en développement d'applications bureautiques était prévu au budget 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger ces postes temporaires pour l'année 2015;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De prolonger les postes temporaires de fonctionnaires suivants pour l'année 2015 :

- Un poste d'agent de liaison - organismes culturels, sportifs et de développement social, du 1er janvier au 31 décembre 2015.
- Un poste temporaire de technicien en développement d'applications bureautiques à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informations de la Direction des services administratifs et du greffe, pour six mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2015.
- Un poste de préposé au soutien administratif à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, pour six mois, soit du 1er janvier au 30 avril 2015 et du 1er novembre au 31 décembre 2015.

2.- De créer une banque de 455 heures dans l'emploi d'agent de contrôle - paie et avantages sociaux à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, pour treize semaines, se terminant le 3 avril 2015.

ADOPTÉ.

CA14 08 0698

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818021 relatif à la création d'une banque d'heures pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.

ATTENDU que la Direction des travaux publics doit recourir à une banque d'heures pour former une brigade propreté dont la mission est de favoriser la propreté dans l'arrondissement et la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la brigade de propreté a été affectée à ce mandat depuis 2006;

Le 4 novembre 2014

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque n'excédant pas 5460 heures (56 semaines) pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade propreté.
- 2.- De pourvoir au comblement desdits postes pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

CA14 08 0699

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143984008 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement du 10 novembre 2014 au 8 mars 2015.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la conseillère Michèle D. Biron à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent pour la période du 10 novembre 2014 au 8 mars 2015.

ADOPTÉ.

CA14 08 0700

Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Le maire Alan De Sousa informe l'assemblée des éléments suivants :

- La Bibliothèque du Boisé s'est distinguée à Phoenix, en Arizona, en remportant le prestigieux *PMI Award for Project Excellence* visant à récompenser, à l'échelle internationale, les projets d'une valeur de moins de 100 millions de dollars se démarquant par une qualité de réalisation exceptionnelle et par la performance supérieure de leur équipe de projet.
- M. Joël Goldenberg célèbre ses 25 ans de service au journal The Suburban.
- Une consultation publique relative à la coulée verte du Ruisseau Bertrand aura lieu au Centre des loisirs le mercredi 5 novembre 2014, à 19 heures.

Le conseiller Aref Salem informe félicite l'équipe de la Division du Développement des actifs immobiliers pour leur travail remarquable et le prix de distinction décerné par PMI Award For Project Excellence et mentionne les événements suivants :

- Souligne l'anniversaire de la conseillère Michèle D. Biron, le 5 novembre.
- Du 27 septembre au 30 novembre 2014, la vidéo-projection *L'étincelle* sera projetée sur la façade de la Bibliothèque du Boisé

Le conseiller Francesco Miele invite les citoyens à participer à la Cérémonie du souvenir qui aura lieu le samedi 8 novembre au parc Beaudet, à 11 heures.

La conseillère Michèle D. Biron informe l'assemblée que le vote pour le concours *La maison coup de cœur* se terminera le 9 novembre, à 17 heures.

CA14 08 0701

Deuxième période de questions du public, de 21 h 30 à 21 h 40

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Josée Duchesne, du 2816, rue des Andes :

- Elle demande plus de précisions sur le nombre d'étages au point 40.08.
- Qu'est-ce qui se passe avec le mur Rodimax sur le boulevard Henri-Bourassa?

Le 4 novembre 2014

- Les propriétés appartenant à Bombardier transformées en copropriétés, est-ce qu'elles doivent se conformer à la réglementation (exemple : comme les gicleurs)?

Réponse (Éric Paquet) : il précise certains éléments à la citoyenne.

CA14 08 0702

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
